Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

ARRETE DU MAIRE
N° 2022 – 041

Mesures provisoires relatives à la circulation et au stationnement de camions de plus de 3.5 tonnes, devant l'entrée barrée de la rue de l'église, en haut de la Butte Neuve

Le Maire de la Commune de Châteaufort,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2,
Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,
Vu le Code de la Route notamment les articles R 411-8, R 417-10, L325-1 à L325-3,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment le titre 1° -Dispositions communes aux voies du domaine public routier chapitre VI et VII,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière (livre I 8° partie : signalisation temporaire) approuvés par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiés par les textes subséquents,
Considérant le passage de camions de plus de 3.5 tonnes pour des travaux, chez Monsieur et Madame SAVI au 3 rue de l'église, prestation effectuée par la société MENUISERIE ET AGENCEMENTS SYCOMORE située 5 Impasse des Meuniers ZA, des Meuniers, 91520 EGLY,
Considérant qu'il convient de réglementer toutes mesures relatives à la circulation pour permettre le bon déroulement de l'opération et d'assurer la sécurité des usagers en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

ARRETE

Art 1 : Autorisation de circulation et de stationnement
Un camion de plus de 3.5 tonnes en PTAC est autorisé à circuler et à stationner devant l'entrée barrée de la rue de l'église, (en face du 10 rue de la Butte Neuve) le vendredi 03 juin 2022 de 10H00 à 13H00 pour une livraison de béton.

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

Art 2 : Consignes particulières
Le chauffeur du camion devra impérativement être en possession du présent arrêté.
La Société MENUISERIE ET AGENCEMENTS SYCOMORE veillera tout particulièrement à la libre circulation des transports en commun et des véhicules de secours.

Art 3 : Dispositions à observer
Toutes dispositions devront être prises pour que la voirie ne puisse être détériorée durant l'opération. La réfection des dégradations éventuelles occasionnées à la voirie est à la charge de la Société MENUISERIE ET AGENCEMENTS SYCOMORE qui sera tenue pour responsable des dégâts occasionnés et les lieux devront être remis à l'identique.

Art 4 : Validité
Le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire : il peut être retiré à tout moment pour des raisons de gestion de voirie ou non-respect de celui-ci sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Art 5 : Responsabilité
La Société MENUISERIE ET AGENCEMENTS SYCOMORE sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de la livraison.

Art 6 : Diffusion et exécution
Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny les Hameaux, la Société MENUISERIE ET AGENCEMENTS SYCOMORE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art 7 : Recours
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du signataire.
Cet arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie en ce qui concerne les dispositions réglementaires et à compter de sa notification aux entreprises chargées de travaux pour les dispositions les concernant.

Fait à Châteaufort, le 01 juin 2022.

Le Maire
Patrice BERQUET

MAIRIE DE CHATEAUFORT * YVELINES 78117 *

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr